

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**- Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais
valant mise en compatibilité du PLU de la commune de
MONTPON-MENESTEROL**

**- Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit «Les Chaumes» sur la commune de MONTPON-MENESTEROL
déposée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DES CHAUMES
188 Rue Maurice Bréjart – 34184 MONTPELLIER cedex 04**

Par arrêté n° BE-2023-10-01 du 4 octobre 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours pleins et consécutifs du **lundi 30 octobre 2023 à 9 heures au mercredi 29 novembre 2023 à 17 heures inclus**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MONTPON-MENESTEROL.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jacques MENUT en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de MONTPON-MENESTEROL (24700), Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de MONTPON-MENESTEROL aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante :
<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de MONTPON-MENESTEROL – Place Gambetta – 24700 MONTPON-MENESTEROL.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2023-parc-pv-chaumes@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de MONTPON-MENESTEROL pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 30 octobre 2023	9h00 - 12h00
jeudi 9 novembre 2023	14h00 - 17h00
mardi 14 novembre 2023	9h00 - 12h00
lundi 20 novembre 2023	14h00 - 17h00
mercredi 29 novembre 2023	14h00 - 17h00

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - SADD - Pôle UAVD/ADS - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS CENTRALE SOLAIRE DES CHAUMES auprès de Mme Maëlys MONJOIN, cheffe de projet photovoltaïque - VALECO - tél : 06.71.15.25.13 - maelysmonjoin@groupevaleco.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de MONTPON-MENESTEROL et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DES CHAUMES et la communauté de communes Isle Double Landais se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de MONTPON-MENESTEROL.